



Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d’urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick – ministère de l’Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Rapport de la vérificatrice générale – Volume I, Chapitre 3 – Octobre 2021

Pourquoi est-ce important?

- La surveillance et le suivi des programmes visant à aider les plus vulnérables devraient être une priorité pour le gouvernement
- Le gouvernement a versé près de 37 millions de dollars en prestations d’urgence à plus de 40 000 demandeurs (900 \$ par demandeur) et 2,1 millions de dollars supplémentaires à un tiers fournisseur de services pour administrer le programme de prestations d’urgence
- Il s’agissait d’un nouveau secteur de programme pour le Ministère ce qui augmentait le risque d’une mise en œuvre inefficace

Conclusions générales

Le Ministère :

- n’a pas planifié adéquatement l’exécution du programme de prestation de revenu d’urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick;
- a utilisé un contrat de services qui comportait des faiblesses et qui était peu élaboré;
- n’a pas surveillé l’exécution du programme pour s’assurer que les résultats requis étaient atteints de manière efficace.

Bien que ce programme ait aidé plus de 40 000 Néo-Brunswickois, la planification des futurs programmes provinciaux d’intervention d’urgence doit être améliorée.

Nos constatations

Mauvais contrôles

- Le numéro d’assurance sociale a été demandé, mais aucun contrôle n’était en place pour en assurer la validité
- Le Ministère n’a pas obtenu le numéro d’assurance sociale valide de 827 demandeurs dans le cadre du programme, ce qui augmente le risque de fraude
- L’avance de 54,5 millions de dollars en paiements forfaitaires a effectivement supprimé un contrôle clé
- 15,8 millions de dollars en fonds inutilisés n’ont pas été remboursés avant janvier 2021
- Aucune évaluation des risques liés au programme ou du risque de fraude à l’échelle du Ministère n’a été effectuée

Contrat faible

- Les rôles et responsabilités entre les parties contractuelles étaient mal définis
- Les activités essentielles au programme ajoutées en sus des modalités du contrat ont exigé des ressources supplémentaires du Ministère
- Aucun processus d’appel n’était prévu
- Le Ministère n’avait que cinq jours pour planifier le programme, rédiger et négocier le contrat

Manque de transparence et de reddition de comptes

- Le Ministère peut fournir très peu de données probantes sur la planification du programme ou la justification des principales décisions prises
- Le Ministère n’a pas communiqué le compte rendu du fournisseur de services à Services NB
- Le Ministère n’a prévu aucun rapport public sur les résultats du programme

Surveillance inadéquate

- Le Ministère n’a pas demandé ni reçu les rapports hebdomadaires exigés par le contrat
- Le Ministère n’a pas fait de contrôle des versements du fournisseur de services de 2,1 millions de dollars
- Personne au Ministère n’a surveillé les activités de programme par rapport aux modalités du contrat ni a pris de mesures correctives
- Le rapport final du programme n’a été finalisé qu’en décembre 2020, alors que le programme a pris fin en juin 2020